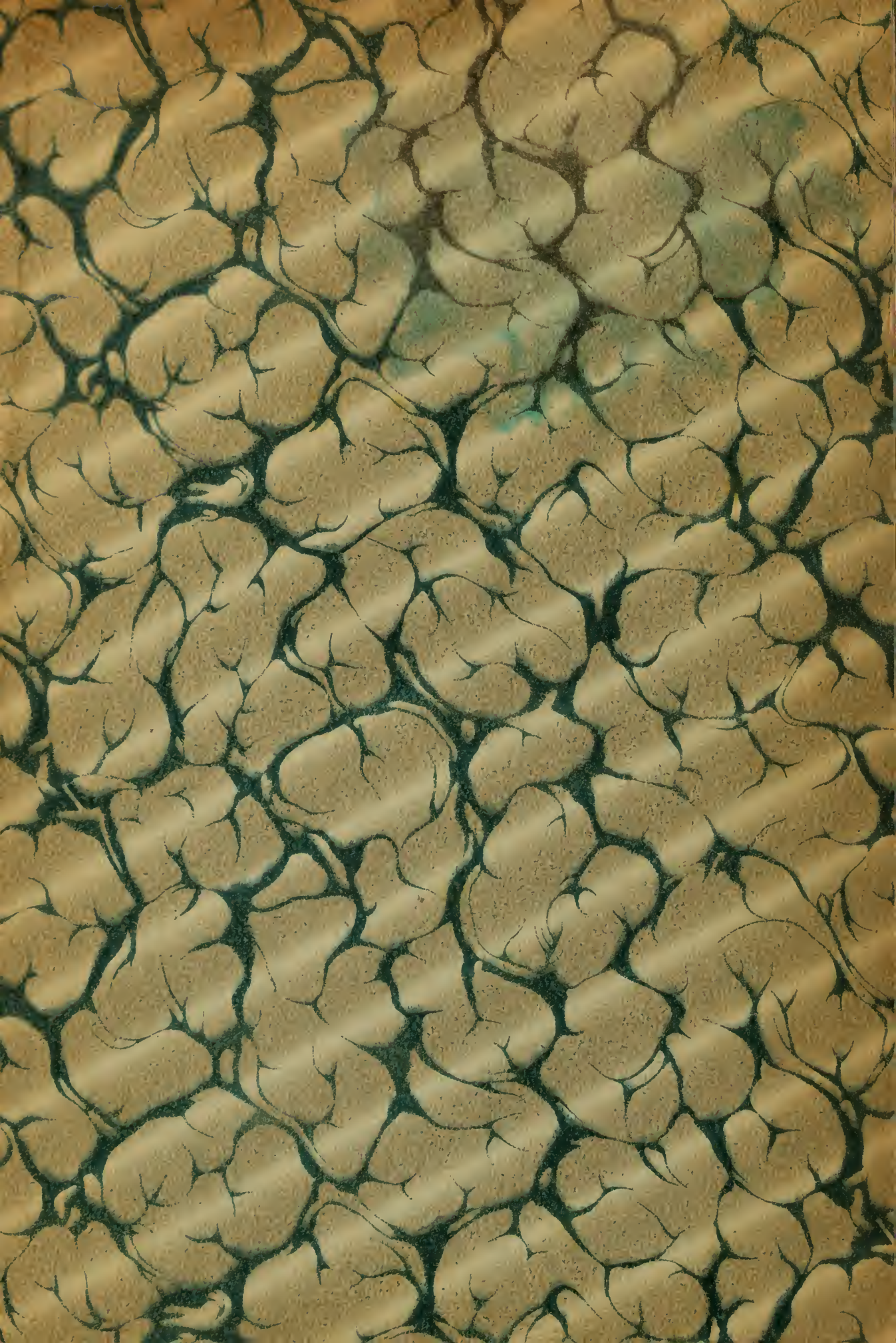
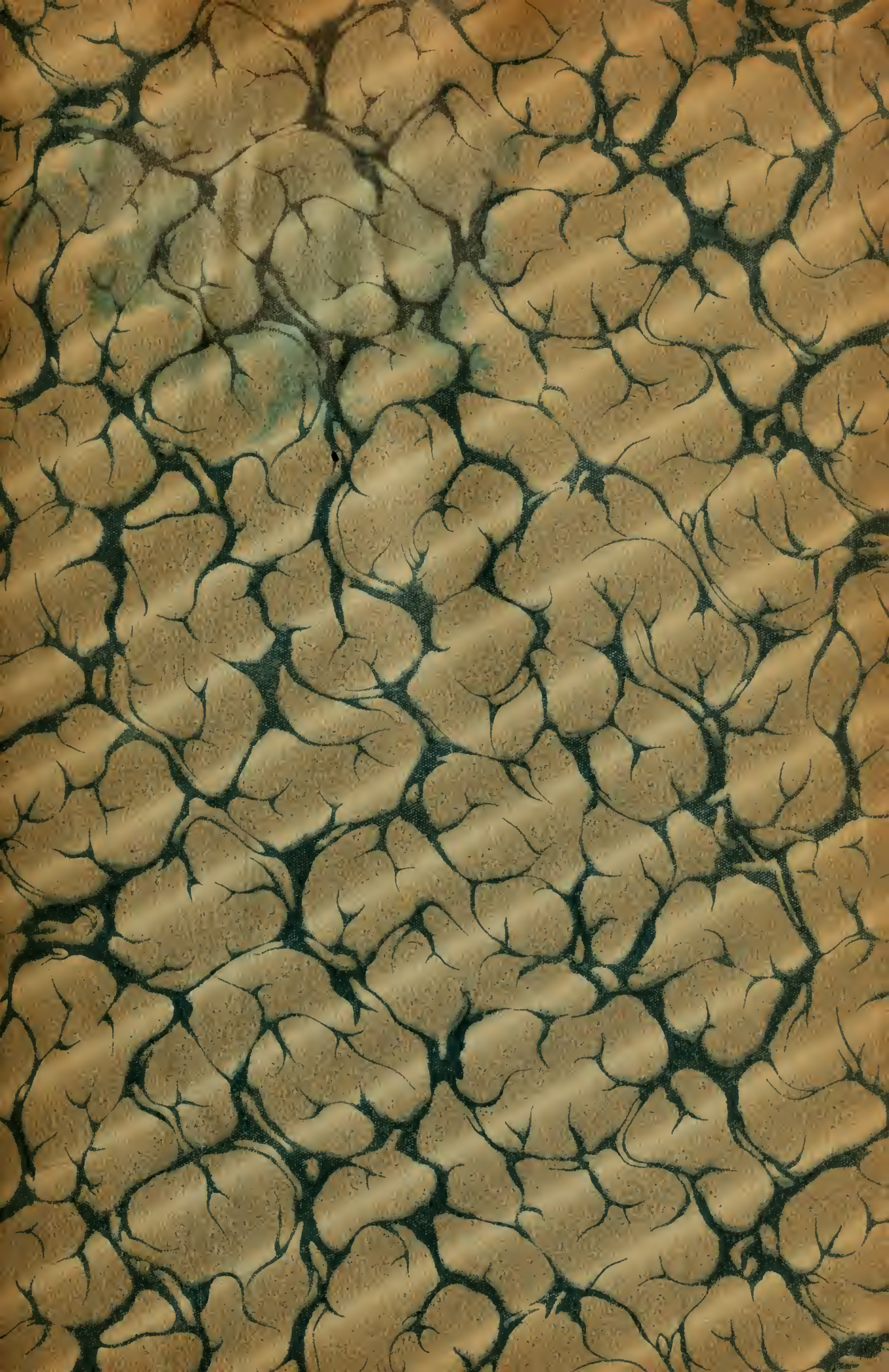
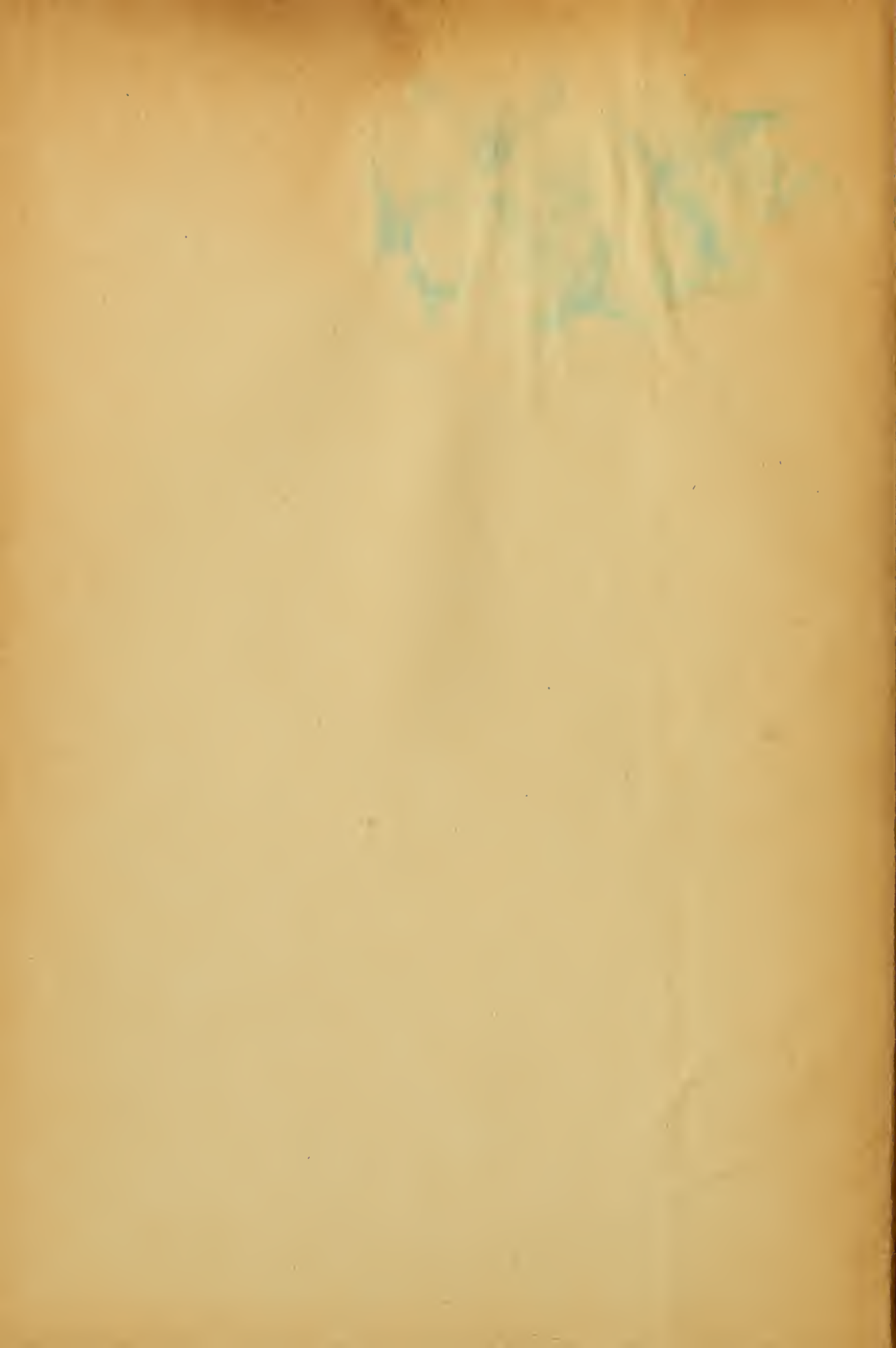


PA
8347
.H77
Z54
1870
IMS

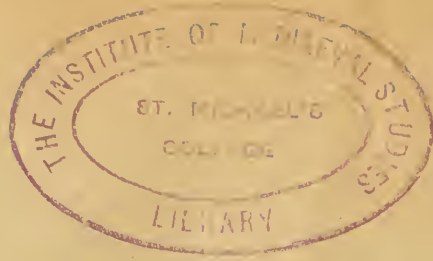












JAN - 4 1974

6567.

LE POÈTE PRIMAT.

Il n'est peut-être pas un poète latin du moyen-âge sur lequel les chroniqueurs nous aient transmis autant de renseignements que sur Primat. Il n'en est cependant pas dont la vie soit entourée de plus d'obscurité. Quel était le véritable nom de cet auteur? A quelle époque a-t-il vécu? Quelles écoles a-t-il fréquentées? Voilà tout autant de questions qui s'agitent depuis un certain nombre d'années, sans qu'on y ait encore apporté des réponses satisfaisantes. Je n'ai pas la prétention d'éclairer complètement ce point d'histoire littéraire. Je veux simplement produire un témoignage nouveau, qui circonscrira les données du problème, et pourra en préparer la solution.

Frère Salimbene de Parme, dans un passage de sa chronique composé en 1283, après avoir parlé de plusieurs dominicains et de plusieurs cordeliers qui faisaient beaucoup de bruit en Italie vers l'année 1233, continue son récit dans les termes suivants¹ :

« A cette époque vécut Primat, chanoine de Cologne, grand
» truand et grand farceur, et surtout grand versificateur et grand
» improvisateur. S'il avait tourné son cœur à l'amour de Dieu, il
» aurait tenu une grande place dans les lettres divines, et se serait
» rendu très-utile à l'Eglise de Dieu. J'en ai vu l'Apocalypse² et
» beaucoup d'autres productions. Un jour que son archevêque
» l'avait mené aux champs, non pour méditer, mais pour se pro-

Extrait de la

Bibliothèque de l'Ecole

des Chartes, 1870.

Index biblio-

graphis Golix

communis

ciety, 1841,

1870

» mener, il remarqua une paire de bœufs robustes et en parfait
 » état, qui labouraient un champ de l'archevêque. Le prélat dit
 » alors à son compagnon : « Je te donnerai ces bêtes si tu fais
 » des vers sur elles avant qu'elles nous aient rejoint, au retour
 » du sillon. — Est-ce sérieux, demanda Primat ? — Très-sérieux,
 » répondit l'archevêque. — Et sur le champ le poète déclama ces
 » deux vers léonins :

Indigeo bobus ad rura colenda duobus.
 Pontificis munus, veniat bos unus et unus.

» Une autre fois qu'il était à la cour romaine et qu'il voulait
 » envoyer un présent à un cardinal, il commanda douze pains
 » remarquables par la taille, la forme et surtout la blancheur de
 » la pâte. La boulangère en ayant dérobé un, Primat envoya les
 » onze qui restaient, avec un billet ainsi conçu :

Ne spernas munus, si desit apostolus unus.
 Ut verbis ludam, rapuit fornaria Judam.

Suivent plusieurs anecdotes, après lesquelles frère Salimbene rapporte tout au long une pièce rythmique que Primat avait composée quand son archevêque lui reprochait de s'adonner à l'amour, au jeu et à la boisson. On y remarque un passage d'après lequel il faut admettre que l'auteur était à Pavie, ou du moins qu'il y avait séjourné : « Qui peut être au milieu du feu, dit-il, » sans être brûlé par le feu ? Qui resterait chaste en demeurant à » Pavie, au milieu des pièges que Vénus y tend à la jeunesse ? » Aujourd'hui mettez Hippolyte à Pavie ; demain ce ne sera plus » Hippolyte. » Un peu plus loin, le poète implore l'indulgence de son prélat. « Elu de Cologne, s'écrie-t-il, épargne un pénitent. » Impose une pénitence au pécheur qui confesse sa faute. Je me » soumettrai à ta décision. »

Ce qui ressort le plus nettement du récit de frère Salimbene, c'est que, pour le chroniqueur italien, Primat était un chanoine de Cologne, qui avait vécu vers l'année 1233, qui avait étudié à Pavie et qui avait fréquenté la cour de Rome. Attachons-nous, pour le moment, à une seule de ces circonstances, l'indication chronologique. La date de 1233, énoncée par frère Salimbene, est évidemment inadmissible. En effet, Thomas de Capoue, dans une compilation qui remonte au commencement du XIII^e siècle, cite

Primat comme offrant les meilleurs modèles de composition rythmique ¹. La place qu'il lui assigne, à côté de Cassiodore et de Virgile, ne permet guère de supposer que Thomas de Capoue l'ait considéré comme un contemporain. Son témoignage nous autorise à classer Primat parmi les auteurs du XII^e siècle. C'est du reste ce que dit formellement le chroniqueur italien Francesco Pippino, qui nous atteste la grande vogue dont jouissait Primat vers l'année 1185.

« C'est, dit-il ², sous l'empire de Frédéric I^{er} et le pontificat » de Lucius III, qu'on place généralement la vie de l'excellent » versificateur Primat. Son talent consistait à improviser des » vers d'une exquise élégance, qui lui ont valu une place d'élite » parmi les autres versificateurs. Il a laissé des ouvrages mer- » veilleux. Le trait suivant montre qu'il était contemporain de » Lucius III. Ce pape étant venu en France, Primat, qui était » chanoine d'Orléans, lui demanda un bénéfice, et comme » sa demande ne fut point prise en considération, il se vengea » par cette épigramme :

Lucius est piscis, rex et tyrannus aquarum,
 A quo discordat Lucius iste parum.
 Devorat hic homines, hic piscibus insidiatur;
 Esurit hic semper, hic aliquando satur.
 Amborum vitam si lanx æquata levaret,
 Plus rationis habet qui ratione caret ³.

Cette épigramme dut avoir un certain succès : car elle n'a pas seulement été conservée par le chroniqueur italien ; elle se trouve encore, mais sans nom d'auteur, dans un manuscrit du Mont-Saint-Michel, aujourd'hui déposé à la bibliothèque d'Avranches ⁴.

1. « Dictaminum... tria sunt genera a veteribus diffinita..., prosaicum, ut » Cassiodori, metricum, ut Virgilii, rithmicum, ut Primatis. » Thomas de Capoue, cité par M. Thurot, dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXII, II, 418, note 2.

2. *Francisci Pippini chronicon*, I, XLVII, dans Muratori, IX, 628. J'ai inséré le texte original, dont je devais l'indication à M. de Mas Latrie, à la fin de mon travail sur *les écoles d'Orléans*, dans l'*Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1869, p. 153.

3. Ces vers sont rapportés par Francesco Pippino au chapitre XI du livre I de sa chronique (Muratori, IX, 597). C'est par erreur que dans l'édition de Muratori le dernier vers se termine par les mots : « quam ratione caret. »

4. Ms. n° 28. La description détaillée de ce volume se trouvera aux pages

Francesco Pippino parle ensuite d'une discussion qui s'éleva dans la cour romaine, sur le mérite respectif de Primat et d'un de ses émules. Pour la terminer, le collège des cardinaux ouvrit un concours sur ce programme : *Résumer dans la plus courte pièce de vers l'ancien et le nouveau Testament*. Primat sortit vainqueur de l'épreuve, avec ce distique :

Quos anguis tristi virus mulcedine pavit,
Hos sanguis Christi mirus dulcedine lavit.

Francesco Pippino, qui n'est pas antérieur au XIV^e siècle, ne mérite pas toujours une grande confiance, et il ne faudrait pas prendre à la lettre tous les détails qu'il donne sur Primat. Par exemple, il est tout à fait faux que le pape Lucius III soit jamais venu en France. Mais on n'en doit pas moins remarquer que les traditions suivies par Pippino font de Primat un poète de la seconde moitié du XII^e siècle, et qu'ainsi elles cadrent bien avec l'opinion émise par Thomas de Capoue au commencement du XIII^e.

Avec Thomas de Capoue et Francesco Pippino, nous sommes déjà loin des indications chronologiques consignées dans l'ouvrage de frère Salimbene ; mais il nous faut encore remonter plus haut, et, cette fois, c'est un chroniqueur français qui nous servira de guide.

Richard de Poitiers, moine de Cluny, a composé, au milieu du XII^e siècle, une chronique qui, pour avoir eu les honneurs de plusieurs éditions, n'en est pas moins encore très-mal connue. Dom Edmond Martène la publia en 1729, dans son *Amplissima collectio* ¹, d'après un manuscrit de Colbert, qui forme aujourd'hui à la Bibliothèque impériale le n^o 5014 du fonds latin. Douze ans plus tard, Muratori fit entrer la même chronique dans les *Antiquitates italicæ mediæ ævi* ² ; il reproduisit un manuscrit du Vatican, qui venait de la Bibliothèque d'Alexandre Petau ³.

442 et 443 du tome IV (actuellement sous presse) du *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements*.

1. V, 1159-1174.

2. IV, 1079-1104.

3. Muratori dit que ce ms. est indiqué comme il suit dans un catalogue des mss. de la reine de Suède : « N^o 166, Richardi Pictaviensis, monachi Cluniacensis, chronica ab exordio mundi usque ad annum 1161. Brevis chronica pontificum a Divo Petro usque ad Hadrianum quartum. Tractatus quidam Hugonis a Sancto Victore. » C'est le ms. qui figure avec le n^o 268

Enfin, en 1781, les continuateurs de Dom Bouquet insérèrent dans le tome XII du *Recueil des historiens* la partie la plus intéressante de l'ouvrage de Richard de Poitiers ; pour cette nouvelle édition, ils mirent à profit l'édition de Martène, celle de Muratori et une copie trouvée dans les papiers de Mabillon. Ainsi, les éditeurs qui ont jusqu'à présent travaillé sur la chronique de Richard de Poitiers, ont employé trois manuscrits : un manuscrit de Colbert, un manuscrit de Petau, et un manuscrit découvert par Mabillon. Il existe de la même chronique plusieurs autres textes anciens qui ne paraissent pas encore avoir été collationnés : par exemple, le manuscrit 575 de Berne, dont Sinner¹ a donné une bonne notice en 1770, et un second manuscrit de Petau, qui est peut-être au Vatican², et dont nous avons à Paris, dans le manuscrit latin 17556 de la Bibliothèque impériale (fol. 485-500), une copie partielle faite par André Du Chesne. Ce second manuscrit de Petau est celui qui semble contenir le texte le plus complet de la chronique de Richard de Poitiers. C'est là que j'ai remarqué, sous la date de 1142, une très-curieuse mention de Primat.

Le chroniqueur, après avoir enregistré la mort de Pierre Abélard et celle de Foulques, roi de Jérusalem, poursuit en ces termes : « Dans ce même temps brillait à Paris un écolier nommé Hugues, » et que ses condisciples avaient surnommé Primat. C'était un » personnage d'une assez basse condition, et d'un extérieur dis- » gracieux. Adonné dès sa jeunesse aux lettres mondaines, il se » fit dans plusieurs provinces une grande réputation comme plai-

dans le catalogue des mss. de la reine de Suède, publié par Montfaucon (*Bibliotheca bibliothecarum*, I, 20, col. 2), et aussi avec le n° 44 dans le catalogue des mss. du cardinal Ottoboni, publié par Montfaucon (*ibid.*, 184, col. 2).

1. *Catalogus codicum mss. bibliothecæ Bernensis*, II, 601-609.

2. Le second ms. de Petau, d'après lequel André Du Chesne a fait sa copie, est probablement celui que le catalogue des mss. de la reine de Suède, publié par Montfaucon (*Bibliotheca bibliothecarum*, I, 17, col. 2), mentionne en ces termes, sous le n° 163 : « Ricardi, monachi Cluniacensis, chronica. » Garziæ, Toletani canonici, tractatus de reliquiis martyrum Albini atque » Rufini, cui adjunguntur in calce constitutiones quædam, gallice. » Ce ms. est indiqué comme il suit dans les notes de La Porte du Theil (collection Moreau, 1266, fol. 152) : « Fonds de la reine de Suède, n° 1911. Richardi, » monachi Cluniacensis, chronicon. *Deus.* fol. 1. — Parisiensis curiæ seu » parlamenti constitutiones, gallice. *Ce sont.* fol. 104. — Cod. ex membranis. » Folio. »

» sant et comme littérateur. Son talent d'improvisateur était célèbre, et, comme exemple, on citait les vers qu'il composa pour se moquer d'un prélat qui lui avait donné un mauvais manteau ¹ : il était impossible de les entendre sans éclater de rire. »

Richard de Poitiers termine son article par le texte même de ces vers, qui sont intitulés : *De Hugone lo Primat Aureliacensi*. La copie de Du Chesne porte bien *Aureliacensi*, mais nous verrons dans un instant que la véritable leçon doit être *Aurelianiensi*.

Richard de Poitiers vivait du temps de Pierre-le-Vénérable ². Sa chronique s'arrête à l'année 1153 dans un manuscrit ; à l'année 1161 dans deux ou trois autres ; et à l'année 1171 dans celui que je viens de citer. Voilà donc un témoignage authentique, consigné par écrit au milieu du XII^e siècle, d'où il résulte que la renommée de Primat était dès lors parfaitement établie. C'est donc au plus tard dans la première moitié du XII^e siècle qu'il faut placer la vie de Primat.

Cette notion si importante n'est pas la seule à tirer du passage de Richard de Poitiers. Nous y voyons que le poète, si fameux par ses vers et ses plaisanteries, avait reçu de ses camarades le sobriquet de Primat, mais que son véritable nom était Hugues. Richard de Poitiers est d'ordinaire si bien informé, que nous devons accepter sa déclaration sans la moindre hésitation, d'autant plus qu'elle se trouve confirmée par un texte contemporain.

Sur un feuillet qui fait partie du manuscrit latin 152 de la Bibliothèque impériale, une main du XII^e siècle a tracé deux vers composés par Hugues Primat, à qui le prieur de Saint-Martin-des-Champs avait fait boire de mauvais vin.

1. Le manteau de Primat était célèbre dans les écoles. La compilation renfermée dans un ms. de Tours, dont j'ai rendu compte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (6^e série, IV, 598-607), renferme un distique relatif à une vieille pelisse dont on avait fait cadeau à Primat :

Res est archana de pellicea veterana
Cujus germana turris fuit Aureliana.

2. Voyez les deux articles consacrés à Richard de Poitiers dans l'*Histoire littéraire de la France*, XII, 478-480, et XIII, 530-536. — On lit dans la Chronique de Cluny, composée à la fin du xv^e siècle par Franciscus de Rivo : « Eodem tempore floruit Richardus, monachus Cluniacensis, origine Pictavensis, » qui magnus historiographus sacræ scripturæ fuit. Scripsit enim ab Adam » chronica usque ad tempora Frederici. » *Bibliotheca Cluniacensis*, 594 et 1652.

HUGO PRIMAS PRIORI DE CAMPIS SANCTI MARTINI.

Hoc vinum putre quia putri putruit utre
Non sapor est ori, sit gracia nulla priori ¹.

Je considère donc comme démontré que notre poète a vécu au plus tard dans la première moitié du XII^e siècle, qu'il s'appelait Hugues, et qu'il avait reçu de ses camarades le surnom de Primat, sous lequel il est généralement connu.

En dehors de ces points, je ne vois rien de certain sur la vie de Primat. De très-bonne heure ce poète devint un personnage légendaire, à qui les étudiants faisaient honneur de tous les bons mots qui se répétaient dans les écoles, et des poésies goliardiques qui obtenaient le plus de succès. Les traditions se modifiaient et se développaient suivant les temps et suivant les pays. Au dire de Richard de Poitiers et de Boccace, Paris aurait été le théâtre des exploits de Primat. Frère Salimbene en fait un chanoine de Cologne, qui aurait étudié à Pavie et fréquenté la cour de Rome. Francesco Pippino nous le montre également au milieu des cardinaux, mais il le qualifie de chanoine d'Orléans. C'est également à Orléans que se passe une des anecdotes consignées dans un manuscrit de la Bibliothèque de Tours ², et dont Primat est le héros ; Richard de Fournival, mentionnant un poème de Primat, donne à cet auteur le surnom d'Orléanais ³ ; enfin, le trouvère Henri d'Andeli, dans la *Bataille des sept arts*, met l'arrière-ban de l'armée de Grammaire sous les ordres du PRIMAT D'ORLIENS ⁴, expression qui nous autorise à rétablir les mots : DE HUGONE LO PRIMAT AURELIANENSI en tête des vers rapportés par Richard de Poitiers.

De tous ces textes faudrait-il conclure que Paris, Orléans, Cologne, Pavie et Rome ont droit de revendiquer pour leurs annales littéraires une portion de la vie de Primat ? Assurément non.

1. J'ai déjà eu l'occasion de citer ce distique dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, IV, 607. Il avait été signalé une première fois par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, III, 39, note.

2. Voyez le texte rapporté dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, IV, 605, note 4.

3. « Phrygii Daretis Yliados historia prosaice, deinde metrica. Item Meonii » Homeri libellus Yliados, et versus Primatis Aurelianensis de eodem. In » uno volumine, cujus signum est littera N. » *Biblionomia*, § 110.

4. Jubinal, *Œuvres complètes de Rutebeuf*, II, 430.

Quand les conteurs qui récitaient les hauts faits de Primat nommaient une école plutôt qu'une autre, ils obéissaient tout simplement au caprice du moment, ou bien encore ils voulaient flatter le goût de leur auditoire. De même, il ne faudrait pas accepter sans réserve l'attribution qu'on fait à Primat de toutes les pièces qui ont couru sous son nom. Cette attribution était un moyen d'assurer la fortune des bons mots et des vers plus ou moins burlesques dont s'amusaient les joyeux étudiants du moyen-âge. En un mot, Primat n'est point, à proprement parler, un poète dont la valeur puisse s'apprécier d'après des compositions réelles et authentiques : c'est un type légendaire, c'est la personnification de l'écolier farceur et quelque peu mauvais sujet. Comme tel, il mérite encore d'être étudié : car il nous révèle un côté fort curieux de la vie de nos anciennes universités.

LÉOPOLD DELISLE.

APPENDICE.

Extrait de la Chronique de Richard de Poitiers, copiée par André Duchesne (ms. latin 47556 de la Bibliothèque impériale, fol. 492 v°), d'après un manuscrit de Petau.

His etiam diebus viguit apud Parisius quidam scolasticus, Hugo nomine, a conscolasticis Primas cognominatus, persona quidem vilis, vultu deformis. Hic a primæva ætate literis sæcularibus informatus, propter faceciam suam et litterarum notitiam, fama sui nominis per diversas provincias divulgata, resplenduit. Inter alios vero scolasticos in metris ita facundus atque promptus extitit, ut sequentibus versibus, omnibus audientibus cachinnum moventibus, declaratur, quos de paupere mantello sibi a quodam præsule dato declamatorie composuit.

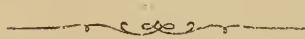
De Hugone lo Primat Aureliacensi.

Hoc indumentum tibi quis dedit? An fuit emptum?

Estne tuum?—Nostrum, sed qui dedit abstulit ostrum.

Qui dedit hoc munus, dedit hoc in munere funus.

Qui dedit hoc munus, præsul mihi præbuit unus.
 Pontificum spuma, fex cleri, sordida struma.
 Qui dedit in bruma mihi mantellum sine pluma.
 Pauper mantelle, macer, absque pilis, sine pelle,
 Si potes, expelle Boream, rabiemque procellæ.
 Sis mihi pro scuto, ne frigore pungar acuto :
 Per te namque puto ventis obsistere tuto.
 — Tunc ita mantellus : Mihi nec pilus est neque vellus.
 Si Notus iratus patulos penetrabit hiatus,
 Stringet utrumque latus per mille foramina flatus.
 Seis quid agis, Primas? Eme pelles, obstrue rimas :
 Tunc bene depellam, juncta mihi pelle, procellam.
 — Compatior certe, moveor pietate super te,
 Et facere[m] jussum, sed Jacob nec Esau sum.



ÉTUDE
SUR LA DÉCLINAISON
DES NOMS PROPRES

DANS LA LANGUE FRANQUE

A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Grimm, dans sa *Deutsche Grammatik*, distingue : 1° quatre déclinaisons fortes des noms masculins ; 2° quatre déclinaisons fortes des noms féminins ; 3° deux déclinaisons faibles des noms masculins ; 4° trois déclinaisons faibles des noms féminins.

La première déclinaison masculine forte comprend les thèmes en *ǎ*, la seconde les thèmes en *jǎ*, la troisième les thèmes en *ǔ*, la quatrième les thèmes en *ǚ*.

La première déclinaison féminine forte comprend les thèmes en *â*, la seconde les thèmes en *jâ*, la troisième les thèmes en *ǚ*, la quatrième les thèmes en *ǚ*.

La première déclinaison masculine faible comprend les thèmes en *ǎn*, la seconde les thèmes en *jǎn*.

La première déclinaison féminine faible comprend les thèmes en *ân*, la seconde les thèmes en *jân* qui conservent le *j* consonne, la troisième les thèmes en *jân* qui perdent le *j* consonne.

Ces divisions, établies par le père de la grammaire germanique, seront suivies dans le présent travail qui aura pour base d'abord les chartes mérovingiennes originales des archives de l'Empire, publiées par M. J. Tardif ; ensuite le texte de l'histoire ecclésiastique des Francs, de l'*Epitome* et de la chronique dite de Frédégaire, les inscriptions du nord de la Gaule publiées par M. Le Blant, et les monnaies mérovingiennes de la même région





1
May.



QUESTIONS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE



MAÎTRE BERNARD

Parmi les chapitres obscurs de l'histoire de la littérature savante du moyen âge, il n'en est guère de plus important que celui des destinées de l'humanisme au XII^e siècle. On est encore bien mal renseigné sur les écrivains lettrés et ingénieux qui, au rapport de Jean de Salisbury, luttèrent avec tant d'énergie contre ces contempteurs de la grammaire et de toute culture littéraire, les « métalogiciens » du Petit-Pont, les sectateurs du détestable Cornificius. Après une victoire passagère¹, les humanistes furent mis en déroute : maître Mainier, ce rhéteur incomparable, *rhetor ille incomparabiliter eximius*, vécut assez pour voir l'accomplissement de cette prédiction de l'antique sibylle : « Un jour viendra où l'étude des lois anéantira l'étude des lettres » ; et la décadence de l'art de bien dire, causée par le triomphe de la barbarie scolastique². Mais, parce qu'ils n'ont pas réussi à endiguer le torrent des modes nouvelles, est-ce une raison pour oublier ces vieux maîtres ? Sans doute, tous les *dictatores*, tous les auteurs de *Poetriae*, tous les professeurs de rhétorique et de versification du XII^e siècle n'ont pas été des hommes éminents, et les élégances

1. Jean de Salisbury, *Metalogicus*, I, 5 : « ... Redierunt artes, et, quasi jure postliminii, honorem pristinum nactæ sunt, et, post exilium, gratiam et gloriam ampliorem. »

2. *Giraldi Cambrensis Opera*, éd. Brewer, t. IV, p. 7 : « Literaturæ defectus causa est quod scolares diebus istis in trivio studentes, pretermisiss omnino fere duabus facultatibus pernecessariis, quarum prima recte, secunda vero lepide loqui docet et ornate, ad studium logices et garrulæ loquacitatis apparentiam, quatinus acuti videantur et disertis, se cursu veloci transferre deproperant... Deflorescentibus itaque artibus, ... succrevit paulatim adulterina ea eruditio, que barbariem unice invectura videbatur. »

laborieuses d'un Mathieu de Vendôme, d'un Geoffroi de Vinsauf, inspirent aujourd'hui plus de pitié que d'estime ; mais Jean de Salisbury cite, au nombre des adversaires de Cornificius, des personnages tels que Guillaume de Conches, Thierry de Chartres, Bernard de Chartres : *amatores illi litterarum se omnes opposuerunt errori*. L'histoire littéraire de ces chorèges de l'humanisme, chefs d'une Renaissance avortée, et de leurs disciples, n'a été écrite jusqu'ici que partiellement. Sur beaucoup de points, elle reste incertaine, bien que les beaux travaux de M. B. Hauréau aient grandement contribué, en ces derniers temps, à la préciser. Nous nous proposons de présenter dans ce mémoire quelques faits nouveaux et de réviser les solutions reçues de quelques problèmes anciens.

I.

Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles intitule brièvement le volume n° 2070 de ce dépôt : *Summa dictaminum*. Ce volume, qui vient de Stavelot et dont l'écriture est du XII^e siècle, a été étudié en 1842 par M. de Reiffenberg¹, en 1869 par M. Wattenbach². Il contient un traité de rhétorique (*ars dictaminis*), mêlé de prose et de vers, dont tel est l'incipit :

Consimiles res omnis amat nec competit unquam
Si quis dissimiles res simul esse velit.

La *Summa dictaminum* du manuscrit de Stavelot se retrouve au fol. 51 du n° 246 des manuscrits latins de la Bibliothèque impériale de Vienne (XII^e siècle), où M. B. Hauréau en a pris connaissance³.

Le même ouvrage se lit enfin⁴ dans le n° 549 (fol. 25) de la bibliothèque de Bruges, qui est aussi du XII^e siècle. Il y est précédé

1. *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VIII, p. 129-135 ; *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, IX, 2^e partie, p. 272-277.

2. *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, XVI, c. 189 et suiv.

3. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXI, 2^e part., p. 100-101 ; *Journal des Savants*, 1883, p. 213.

4. Nous ne connaissons que ces trois exemplaires, mais ce n'est pas à dire qu'il n'en existe pas d'autres dans les bibliothèques dont on n'a point encore de catalogues détaillés, au Vatican par exemple.

d'une rubrique ainsi conçue : « Incipit dictaminis prosaici competens eruditio a Bernardino ad omnem sociorum utilitatem constituta. »

Recherchons, après en avoir sommairement analysé le contenu, quel est l'auteur de cet opuscule, et à quelle époque, en quel lieu, ledit opuscule a été rédigé¹.

I. — L'auteur annonce, dans un préambule en distiques, qu'il va traiter brièvement, pour se conformer au goût du temps, de l'art de bien dire, et il invite les curieux à ne pas aboyer contre lui. Les manuscrits de Bruges et de Bruxelles ajoutent, sous la rubrique *Commendatio additionis*, ce quatrain qui manque dans l'exemplaire de Vienne, apparemment plus ancien :

Quamvis letari soleant novitate moderni,
 Nil tamen est novitas utilitate carens ;
 Sed bene vivacis redolent compendia sensus,
 Cujus ad introitum cornea porta patet.

C'est en prose que l'auteur définit ensuite le *dictamen* et énumère les quatre genres de *dictamina* : prosaïque, métrique, rythmique, mixte (*quod constat partim ex prosa, partim ex metris, ut dictamen Boecii*). Il ne se propose de traiter que du *dictamen prosaicum*, et encore d'un genre particulier, celui qui convient au style épistolaire. Définition de l'*epistola*, qui se divise régulièrement en cinq parties : règles de la salutation, de l'exorde, de la narration, de la *petitio*, de la conclusion, accompagnées et appuyées d'exemples. « Mais il est temps, » dit notre rhéteur (fol. 3), « d'aborder la matière du *cursus*. » Suit une théorie complète du *cursus*. Après quoi l'auteur revient à la salutation pour en donner de très nombreuses formules, différentes suivant la qualité de celui auquel on s'adresse et de celui qui parle ; il s'applique aussi à fournir aux maladroits un choix d'exordes (*proverbia*) persuasifs ; quelques-uns de ces exordes sont en vers. Le traité, quand il était complet, devait com-

1. Nous n'avons eu sous les yeux que les manuscrits de Vienne et de Bruxelles. Nous citons le ms. de Bruges d'après les indications fournies par le Catalogue de M. Laude. Nous nous servons surtout du ms. de Vienne, le plus complet.

Notons ici que l'exemplaire de Bruges semble avoir été écrit à Chartres (P.-J. Laude, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges*. Bruges, 1859, in-8°, p. 495).

prendre des collections analogues de formules de narrations, de pétitions et de péroraçons.

II. — Nous savons le nom de l'auteur de la Somme de Vienne, de Bruxelles et de Bruges, car on lit dans les trois exemplaires, à l'adresse des envieux qui oseraient attaquer une si belle œuvre :

Auctorem laudato Deum, quem ledit aperte,
Si quis in hoc operis insidiosus erit.
BERNARDUS siquidem tantummodo verba notavit
Cuncta, velut docuit Spiritus Almus eum.

Dans les formules de salutation revient en outre très fréquemment le nom de « Bernhardus, dictaminum professionis minister ; » de « magister B., tocius litteralis science fulgore preclarus. » Un écolier est censé écrire à sa famille :

Nobilitatem vestram non cupio ignorare me, divina favente gratia,
sospitem morari in dictaminum studiis, sub magistri Bernardi doctrina jugiter conversari.

Quel est ce maître Bernard ? Trois érudits ont risqué à ce sujet chacun une hypothèse ; nous sommes donc en présence de trois hypothèses différentes : *tot auctores, quot sententiæ*. Celle de M. de Reiffenberg est absurde : « La mention de Cluni dans les formules de ce traité semble indiquer qu'il s'agit de saint Bernard, cet homme étonnant... » — M. Wattenbach s'est montré beaucoup plus sage : « On pense tout de suite, dit-il, à Bernard de Meung, auteur bien connu de *Flores dictaminum*, mais l'incipit de la Somme de maître Bernard n'est pas identique à celui des *Flores* du *dictator* de Meung, et, dans les « exemples » de ces deux traités, les noms de lieu sont très différents. Maître Bernard est donc un Bernard nouveau, que quelque heureuse découverte tirera peut-être un jour de l'obscurité. » — Quant à M. Hauréau, il attribue formellement l'opuscule du manuscrit de Vienne à Bernard, surnommé *Silvestris*, ou plutôt *Silvester*¹.

III. — Avant de prononcer entre ces autorités considérables, il convient d'examiner les formules données dans nos manuscrits à titre de paradigmes. C'est d'ordinaire le meilleur

1. Sur *Silvester* et *Silvestris*, voyez Reginald Lane Poole, *Illustrations of the history of medieval thought*. Londres, 1884, in-8°, p. 116, note.

procédé pour localiser dans le temps et dans l'espace les *artes dictaminis* qui nous ont été conservés.

Il résulte des formules de l'exemplaire de Bruxelles que, lorsqu'elles ont été rédigées, Frédéric I^{er} était empereur et Eugène III pape; Rainald était archevêque de Cologne. L'auteur des formules avait-il été en Italie? On le croirait, à le voir citer les noms de Ravenne, de Faenza, d'Ancône, de Fermo. Il cite aussi l'évêque d'Utrecht, l'évêque de Paris, l'abbé de Cluni, le prieur de Saint-Victor de Paris, le prévôt d'Arles. — Mais nous lisons, dans l'exemplaire de Vienne, d'autres noms : ceux du pape Innocent, des archevêques d'Auch, de Narbonne, de Salzbourg et de Mayence, de plusieurs dignitaires de l'Église de Paris, de Thibaud, comte de Blois et sénéchal de France¹, des évêques de Tarbes, de Dax et de Ratisbonne, de l'abbé de Saint-Cernin.

Ces renseignements sont assez faciles à interpréter pour ceux qui savent comment les *artes dictaminis* se transmettaient au moyen âge. — Soit un traité théorique comme celui de « maître Bernard »; l'auteur avait naturellement nommé, dans ses exemples, les personnages de son temps et de son pays; mais les copistes qui, plus tard et ailleurs, transcrivaient le traité théorique ne se faisaient point scrupule de remplacer dans les exemples les noms qu'ils ne connaissaient pas par ceux qui leur étaient familiers; ils ne procédaient point toutefois systématiquement à ces substitutions, et certains noms du formulaire primitif subsistaient presque toujours dans le formulaire rajeuni. — Cela posé, il est très clair que le manuscrit de Bruxelles est un exemplaire du traité théorique de maître Bernard, qui a été copié par un clerc allemand attaché probablement à ce Mécène des *dictatores*, l'archevêque Rainald de Cologne, qui fit tant de voyages en Italie²; les mentions relatives aux dignitaires de Paris et de Cluni sont

1. « Ponatur quod Theobaldus, comes Blesensis, sit obsessus in quodam opido a rege Anglico, et scribat regi Gallico in hunc modum : *Serenissimo domino B. (sic) Dei gratia regi Gallie (!) Tk., fidelis suus, comes Blesensis, senescallus Francie, salutem et obsequium.* » (Fol. 53.)

2. C'est à Rainald (cf. *Romania*, IX, p. 496) qu'est adressée la *Confessio Golie (Notices et extraits des manuscrits, XXIX, 2^e part., p. 269)* :

Vide si complacet tibi me tenere,
In scribendis litteris certus sum valere,
Et si forsán accidat opus imminere,
Vices in dictamine potero supplere.

des vestiges d'une édition antérieure. Nous dirons de même que le manuscrit de Vienne est un exemplaire allemand, copié peut-être sur un exemplaire venu de la région pyrénéenne, où quelques mentions subsistent (Église de Paris, Thibaut de Blois) d'une édition primitive, cette édition primitive étant d'ailleurs certainement postérieure à l'année 1153, date à laquelle le comte Thibaut fut élevé au dapiférat.

En résumé, les noms cités dans les formules des manuscrits de Vienne et de Bruxelles nous renseignent approximativement sur la date et sur la provenance de ces deux éditions différentes de la Somme de maître Bernard ; ils ne nous apprennent rien ou presque rien sur la date et sur la provenance du traité théorique lui-même. On peut seulement conjecturer que l'édition primitive, dont les deux éditions précitées dérivent, venait de la France du nord.

Cette conjecture est fortifiée par un exemple de salutation en vers, peu flatteuse pour les gens de la ville de Blois, omise dans le manuscrit de Bruxelles, mais que le manuscrit de Vienne a gardée très certainement de l'archétype :

Spernere Blesorum semper mala verba virorum,
Nec dare conatus nisi noveris esse reatus¹.

IV. — Nous sommes maintenant en mesure de discuter utilement les attributions de MM. Wattenbach et Hauréau.

A) M. Wattenbach a conclu trop vite. De ce que le formulaire joint au manuscrit de Bruxelles contient d'autres noms de personnes et de lieux que le formulaire joint aux exemplaires connus par M. Wattenbach de l'*Ars dictaminis* de Bernard de Meung, on ne saurait tirer cette conséquence que Bernard de Meung et le « maître Bernard » du manuscrit de Bruxelles sont deux personnages différents. L'*Ars dictaminis* de Bernard de Meung et la Somme de maître Bernard sont peut-être un seul et même traité théorique dont les formulaires seuls sont distincts.

« Mais l'incipit des deux ouvrages, ajoute M. Wattenbach, n'est pas le même. » — Ce second argument ne paraîtra pas plus valide que le premier, si nous montrons que, à la vérité, les incipit différent, mais que l'un est l'abrégé de l'autre. Ne serait-il pas possible d'établir que l'*Ars dictaminis* de Bernard de Meung n'est qu'un abrégé de la Somme de maître Bernard ?

1. Fol. 55 v°, c. 1.

Les exemplaires de l'*Ars dictaminis* de Bernard de Meung sont très communs. Voici la liste de ceux que nous connaissons¹ :

- a) Bibl. nat., lat. 994, fol. 30 (XIII^e s.). — Formulaire rédigé de 1187 à 1198 dans l'Orléanais. — Cf. B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, I, p. 98.
- b) — lat. 15170, fol. 16 (XIII^e s.). — Formulaire rédigé de 1185 à 1187 dans l'Orléanais.
- c) — lat. 1093, fol. 55 (XIII^e s.). — Formulaire rédigé vers 1200 dans l'Orléanais.
- d) — lat. 14193, fol. 20 (XIII^e s.). Décrit par M. Hauréau : *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, II, p. 356. On lit, fol. 23 v^o : « Hec de salutationibus magistri Bernardi Magudensis archiepiscopi. »
- e) — lat. 8653, fol. 23 (XIII^e s.). — Formulaire rédigé sous le règne de Philippe-Auguste dans l'Orléanais².
- f) — lat. 11386, fol. 32 (XIV^e s.). — On lit parmi les formules, fol. 33 : « Summa quam legit doctor Bernardus et egit, » et au fol. 35 : « Incipit (lisez *Explicit*) summa magistri Bernardi. »
- g) Bibl. d'Agen, n^o 4 (XIII^e s.). — Formulaire rédigé après 1162 dans l'Orléanais. — Cf. L. Auvray, *opus citatum*.
- h) Bibl. de Troyes, n^o 893 (XIII^e s.). — Fragment relatif au *cursus* : « Magister B. Aurelianensis de dictamine. »

1. Des listes du même genre ont été publiées par M. Delisle, *Ann.-Bull. de la Société de l'histoire de France*, 1869, pp. 140-142 (quatre mss.); par M. Noël Valois, *Bibl. de l'École des chartes*, 1881, p. 166, note 1; et par M. L. Auvray, *Documents orléanais du XII^e et du XIII^e siècle, extraits du formulaire de Bernard de Meung*, Orléans, 1892, in-8^o, p. 5, note 3.

2. L'explicit est ainsi conçu (fol. 38 v^o) : *Explicit Summa magistri Guidonis*. Il a conduit M. Delisle (*loc. cit.*, p. 141) à supposer l'existence d'un « maître Gui, Orléanais », et professeur de *dictamen*. C'est sous le nom de « Somme de maître Gui » que M. Noël Valois a cité, dans tous ses travaux, l'opuscule du ms. 8653. Or, si l'on observe qu'au fol. 39 r^o de ce manuscrit commence la fameuse *Summa dictaminis* de Guido Faba (INC. : Quasimodo geniti...), on n'hésitera pas à croire que le scribe a écrit, par erreur, au bas du fol. 38 v^o : *Explicit Summa magistri Guidonis*, au lieu de : *Incipit Summa magistri Guidonis*. Il n'y avait, parmi les dictatores, qu'un seul maître Gui, Gui Faba. L'opuscule du ms. 8653 n'est qu'un exemplaire anonyme de l'*Ars* de Bernard de Meung.

- i) Bibl. de Munich, n° 44708, fol. 50 : « Bernardi de Magduno Summa. »
- j) — n° 22294, fol. 25 : « Bernhardi de Magduno flores dictaminum. »
- k) — n° 96, fol. 17.
- l) — imp. de Vienne, n° 524, fol. 85 (xiii^e s.). — Décrit par Wattenbach dans l'*Archiv* de Pertz, X (1852), p. 557-560.
- m) British Museum, Add. mss., n° 48382, fol. 65 v° (xiv^e s.) : « Summa Bernardina incipit. » — Le formulaire a été rédigé à la fin du xii^e siècle dans l'Orléanais.
- n) — Cotton. mss., Vitellius. C. VIII, fol. 128 : « Summa magistri Bernardi que vocatur modus rhetoricus dicendi. »
- o) — Add. mss., n° 8467, fol. 169 (xiii^e s.) : « Minor compilatio m[agistri] B[ernardi]. »
- p) Bibl. Bodléienne, mss. Douce, n° 52, fol. 89 (xiii^e s.). — Formulaire rédigé en Angleterre au xiii^e siècle.

q) Il faut ajouter un certain nombre d'exemplaires qui paraissent perdus. — Pez (*Anecd.*, III, 3, p. 62) avait vu à Benedictbeuern en Bavière une « Bernardi magistri summa dictaminum. » — D'après l'*Histoire littéraire* (XIV, p. 377), la bibliothèque du chapitre de Beauvais possédait jadis une *Summa dictaminis* qui, d'après l'analyse qu'on en donne, était absolument identique aux seize mss. ci-dessus énumérés (avec un formulaire rédigé de 1185 à 1187 dans l'Orléanais). Elle était attribuée, paraît-il, à « magister Dominicanus Hispanus, » rubrique certainement fautive, qui provenait sans doute de quelque erreur matérielle¹.

On voit que, sur dix-huit manuscrits connus de l'*Ars dictaminis* dont il s'agit, cinq (*f, m, n, o, q*) sont au nom de « maître Bernard » ; deux seulement (*i, j*) sont rubriqués au nom de Bernard de Meung, mais le nom de Bernard de Meung se retrouve défiguré par l'ignorance d'un copiste² dans un troisième exem-

1. La bibliothèque de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon possédait, en 1307, une *Summa Bernardina* ; la bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris, au xiii^e siècle, une *Summa magistri Bernardi de dictaminibus* (cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, p. 514, n° 88 ; III, p. 8, n° 47).

2. Le nom de Meung (par exemple : *Actum publice, in domo magistri B. de Magduno*) paraît d'ailleurs très souvent dans les formules. Les scribes étrangers à la région de la Loire l'ont défiguré de la manière la plus étrange. Celui de *c*, au lieu de *fontem Magdunum*, a écrit *fontem istum madidum*. Cf. N. Valois, *De arte scribendi epistolas*, p. 32.

plaire (*d*), et sous la forme « Bernard d'Orléans » dans un quatrième (*h*).

Les exemplaires de l'*Ars dictaminis* de Bernard de Meung, qui est entièrement rédigé en prose, se reconnaissent à l'incipit caractéristique qui leur est commun : « Ad doctrinam dictaminis accedentes » ou « accessuri », « primo debemus cognoscere » ou « primo videamus quid sit dictamen. Dictamen est litteralis edicio, venustate verborum egregia, sententiarumque coloribus adornata... »

Or, si l'on retranche de la Somme conservée à Bruxelles, à Vienne et à Bruges, le préambule en distiques dont nous avons parlé plus haut, et si l'on contracte légèrement, par la suppression de mots redondants et inutiles, les premières lignes en prose de l'opuscule, on obtient : « De dictaminum scientia grata rudibus documenta ministrare desiderantes... quid sit dictamen... breviter videamus. Dictamen est congrua litteralis edicio, venustate verborum egregia, sententiarum coloribus adornata... »

Ainsi, quoi qu'en dise M. Wattenbach, la Somme de maître Bernard ressemble fort, quant à l'incipit, à l'*Ars dictaminis* de Bernard de Meung. La ressemblance, d'ailleurs, ne s'arrête pas là, et une collation attentive nous permet d'affirmer que, tirades en vers et amplifications à part, le second opuscule ne doit pas être distingué du premier, dont il est purement et simplement l'abrégé.

Nous pourrions fournir au besoin d'autres preuves de ce fait que l'on connaissait au moyen âge deux rédactions, l'une assez ample, l'autre très abrégée, du célèbre ouvrage de Bernard. — L'auteur du *Laborintus* recommande, au sujet de l'art d'écrire en prose, les préceptes de maître Bernard, et s'exprime ainsi : « Dabit illam [viam dictandi] Bernardi major Summa minorque tibi¹. » D'autre part, Pierre de Blois, qui juge sévèrement les écrits didactiques des *dictatores* en vogue de son temps, dit que le livre de maître Bernard est obscur et prolix, tandis que les *summulæ* des maîtres tourangeaux sont insuffisantes², d'une sécheresse exagée-

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, VI (1870), p. 260. Une glose interlinéaire ajoute après *Bernardi* : « illius doctoris rhetorici. »

2. « Licet magistri Bernardi de dictaminibus liber prudenter sit pertractatus, delicatis tamen et minus districtis lectoribus perplexe prolixitatis dicitur arguendus. Turonenses etiam magistros dictandi scientiam in summulas redigentes nihil perfectum asserunt scripsisse... » *Bibl. de l'Université de Cam-*

rée; ces critiques s'appliquent fort bien respectivement à la *major summa* des manuscrits de Vienne, de Bruxelles et de Bruges, et aux *minores summæ*, abrégés d'origine orléanaise ou tourangelle, dont nous avons énuméré ci-dessus seize exemplaires complets ou partiels.

B) Maître Bernard, Bernard de Meung, Bernard d'Orléans, ne sont donc, à ce qu'il semble, qu'un seul et même personnage, dont la popularité, dans les écoles du moyen âge, est hors de doute; ce fut au XII^e siècle un grammairien de grand renom¹; avec Gui Faba, Buoncompagno et Jean de Garlande, il fut considéré pendant le XIII^e siècle comme le *dictator* par excellence². — Faut-il l'identifier, comme l'a proposé M. Hauréau, avec Bernard *Silvester*³?

M. Hauréau n'a point, à notre connaissance, donné les raisons qui l'ont conduit à attribuer à Bernard *Silvester* la Somme bernardine du manuscrit 246 de Vienne. Mais il n'est peut-être pas impossible de les deviner. Mathieu de Vendôme dit quelque part⁴ qu'il apprit dans la ville de Tours les règles du style épistolaire sous la discipline d'un maître très renommé, Bernard *Silvester* :

Me docuit dictare decus Turonense magistri
Silvestris, studii gemma, scholaris honor.
Dictando didici quid scribat amicus amico,
Subjectus domino mancipioque potens.

Or, Bernard *Silvester* est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont l'un au moins, cité par Mathieu de Vendôme sous le titre de

bridge, Dd. IX, 38, fol. 115. Cf. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 2^e partie, p. 25.

1. B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. II (Paris, 1891, in-8°), p. 356.

2. Cf. la Somme de Conrad de Mure : « Licet magistri in arte prosandi, videlicet Boncunbancus, Bernhardus, Guido, Johannes de Garlandia et alii quamplures in suis summis plurima proverbialia, plures formas epistolarum posuerint, ad rudium informationem seu ad sue scientie ostentationem... » (*Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte*, t. IX, 1^{re} part., Munich, 1863, in-8°, p. 482.)

3. M. Hauréau n'a pas proposé d'identifier Bernard de Meung avec Bernard *Silvester*, mais il attribue, comme nous l'avons vu (ci-dessus, p. 2, note 3), la Somme du ms. 246 de Vienne à Bernard *Silvester*.

4. Dans un formulaire de lettres en vers qui a été publié par M. Wattenbach (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1872, p. 580).

« *Cosmographia Turonensis* ¹ », le *De mundi universitate*, appelé aussi *Megacosmus et microcosmus*, jouit d'une légitime célébrité auprès des philosophes. Le style de Bernard *Silvester*, mêlé de prose (très soigneusement rythmée, conformément aux règles du *cursus*) et de distiques, est donc bien connu ; il ne diffère point du style du « maître Bernard » qui a composé la Somme bernardine du manuscrit de Vienne. Ce « maître Bernard » a écrit d'ailleurs très probablement, comme le professeur d'art épistolaire de Mathieu de Vendôme, sur les bords de la Loire, puisque, nous l'avons vu, il n'aimait pas les Blésois. Ne faut-il pas conclure du rapprochement de ces circonstances que la Somme de « maître Bernard » doit être ajoutée au bagage littéraire, déjà considérable, de Bernard *Silvester*?

Nous sommes en mesure d'apporter, à l'appui de cette opinion si vraisemblable, un argument qui n'est pas sans valeur. On lit, dans un manuscrit de la bibliothèque d'Erfurt (O. 16, fol. 52-58), d'une écriture qui paraît remonter au milieu du XII^e siècle, un opuscule, mi-partie en prose, mi-partie en vers, ainsi rubriqué : *Liber de metrificatione Bernhardi Silvestris, optimi poetæ*. L'auteur se désigne, dans un préambule en vers, comme dans le traité de *dictamen* prosaïque dont nous avons cité plus haut (p. 4) les distiques initiaux :

Quid sit oportunum cupientibus edere versum
 Iste quaternellus sufficienter habet,
 Quem BERNARDINUS, sociis ad vota favendo,
 Elicuit breviter fructibus ex variis,
 Et, quatinus sua Musa sibi memoranda paravit,
 Addidit huic studio sicque peregit opus².

Bernard *Silvester*, qui commenta, nous le savons, à l'usage des écoliers, l'*Énéide*, sinon l'*Ecloga* de Théodule ³, fut certainement un professeur de rhétorique émérite, en même temps

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXI, 2, p. 99.

2. W. Schum, *Beschreibender Verzeichniss der amplon. Handschriften-Sammlung zu Erfurt*. Berlin, 1887, in-4°, p. 684.

3. W. Schum, *op. cit.*, p. 793, c. 2 : « Commentum Bernhardi Silvestris super Theodolum. » Je crains que cette mention d'un Catalogue de 1412 ne soit erronée, et qu'il ne s'agisse ici du commentaire bien connu de l'*Ecloga* par Bernard d'Utrecht.

qu'un philosophe hardi. Il a rédigé un traité de *dictamen* métrique ; il enseignait à Tours, au rapport de Mathieu de Vendôme, le *dictamen* prosaïque. Voilà bien des motifs solides pour lui faire honneur du traité de *dictamen* prosaïque qui, surtout sous sa forme abrégée (*summulae Turonenses*), a longtemps bénéficié, dans les écoles, d'une popularité exceptionnelle.

Nous n'hésiterons donc pas à conclure dans le même sens que M. Hauréau. Oui, l'*ars dictaminis* des manuscrits de Vienne, de Bruxelles et de Bruges, est l'œuvre de Bernard *Silvester*. Mais comment expliquer alors que les manuscrits de l'abrégé qu'on a fait de cet opuscule ne soient jamais rubriqués au nom de Bernard *Silvester*, et que quelques-uns le soient même au nom d'un certain Bernard de Meung? — Ce Bernard de Meung n'est pas d'ailleurs un être imaginaire ; il était chanoine de Meung, et il a collaboré à la rédaction des « Miracles de saint Lifard » : *Aliud miraculum a fratre Bernardo, Magdunensi canonico, dictatum*¹.

Deux hypothèses se présentent naturellement à l'esprit : ou bien Bernard *Silvester* a été chanoine de Saint-Lifard de Meung, et c'est là un trait de sa biographie que rien ne laissait soupçonner jusqu'ici ; ou bien Bernard, chanoine de Meung, a été l'un des abrégiateurs de la *major summa* de son quasi-homonyme, Bernard *Silvester*.

La seconde hypothèse doit être, à notre avis, préférée. Il est certain que la Somme de maître Bernard a été rééditée à Meung ; cela résulte clairement des éloges pompeux de Meung qui se lisent dans divers exemples de la *summula* abrégée². L'abrégiateur de Meung, le chanoine Bernard, aura bénéficié de la ressemblance de son nom avec celui de l'auteur primitif, et, bien qu'il se fût contenté d'abréger le texte, de rajeunir les paradigmes, il aura usurpé, au XIII^e siècle, dans les rubriques, la place due à Bernard *Silvester*.

1. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 164. Ce morceau, régulièrement rythmé, est d'un *dictator* expérimenté.

2. « Qui dictandi secuntur scientiam ad reges veniunt et prelati ecclesie traduntur a regibus... Amans te fide solida, laudo et consulo quod relinquis de cetero cornices garrulas, et ad vivum fontem dictaminis ad profectum plenum accedere non moreris. Fontem istum Magdunum reperi, qui non timet solem nec estus aridum. » (Bibl. nat., lat. 1093, fol. 61.)

En résumé, nous distinguons, avec Pierre de Blois et l'auteur du *Laborintus*, deux formes de la Somme bernardine sur l'*ars dictaminis*.

La première, représentée par trois manuscrits, nous l'attribuons, comme M. Hauréau, à Bernard *Silvester*.

La seconde, représentée par seize manuscrits, est un abrégé de la première, dont Bernard, chanoine de Meung, est probablement l'auteur.

Chaque exemplaire de la Somme complète et de la Somme abrégée est accompagné de modèles de lettres. Ces modèles peuvent servir à déterminer approximativement, grâce aux noms des personnages cités, la date et le lieu des différentes éditions. On constate de la sorte qu'il y a eu des éditions de la Somme bernardine, non seulement en France, mais en Angleterre et en Allemagne; la plus ancienne édition paraît remonter au milieu du XII^e siècle; la plupart des éditions connues sont de la fin de ce même siècle et de provenance orléanaise¹.

Remarquons en terminant que la Somme de Bernard n'est pas le seul traité tourangeau ou orléanais sur l'art épistolaire qui nous ait été conservé². Les *artes dictaminis* composés dans les écoles de la Loire au XII^e siècle sont nombreux; ils se distinguent à première vue, même quand ils sont anonymes, des ouvrages analogues dus aux *dictatores* d'Italie, par l'emploi d'une certaine phraséologie qui leur est particulière. Nous essaierons de définir dans un autre mémoire cet important criterium, auquel les auteurs les plus recommandables qui ont écrit, jusqu'ici, sur la théorie médiévale du *Cursus*, n'ont point songé à recourir.

II.

Nous avons dit que Bernard *Silvester* est un personnage bien

1. M. L. Auvray a particulièrement étudié l'édition représentée par le ms. d'Agen (*g*) dans son Mémoire déjà cité : *Documents orléanais du XII^e et du XIII^e siècle, extraits du formulaire de Bernard de Meung*. Orléans, 1892, in-8°.

2. Signalons seulement le ms. 6911 de la bibl. de Munich, décrit (*Quellen zur bayerischen Geschichte*, IX, p. 97-102) et publié (*ibid.*, p. 103-114) par M. Rockinger, parce qu'il est apparenté aux abrégés ordinaires de la Somme de Bernard. — L'opuscule *Cognito*, dont on connaît deux exemplaires (Soissons, n° 8, fol. 65; Br. Mus., add., n° 18382, fol. 69), est rubriqué dans l'un d'eux : *Summa magistri Radulphi Vindocinensis*.

connu de l'histoire littéraire du XII^e siècle; on a, en effet, beaucoup écrit sur son compte¹; toutefois, ses principales œuvres sont encore mal publiées²; la liste n'en est pas encore définitivement dressée, et sa biographie est encore si obscure que l'on n'est même pas d'accord sur le point de savoir si *Silvester* est ou n'est pas le surnom du fameux Bernard de Chartres. Ayant eu l'occasion

1. Voyez la *Bio-bibliographie* de M. l'abbé U. Chevalier, au mot « Bernard de Chartres. » — Ajoutez R. Lane Poole, *op. cit.*, p. 117 et suiv.

2. M. B. Hauréau a recommandé à plusieurs reprises (*Journal des Savants*, 1889, p. 369; *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*, IV, p. 304) aux jeunes érudits de faire mieux connaître, par une réédition critique, le *De mundi universitate* de Bernard *Silvester*, « cette œuvre si digne d'estime d'un vrai philosophe et d'un vrai poète, » dont C.-S. Barach a donné, en 1876, à Innsbruck, l'édition princeps, d'après deux manuscrits assez défectueux de Munich et de Vienne. « On m'a dit, » ajoute M. Hauréau, « que l'entreprise avait autrefois tenté Charles Lenormant, dont l'esprit vif avait le goût de tous les arts. Qu'elle en tente un autre et qu'enfin on l'exécute. Il est vraiment pénible de voir presque ignorés, en France même, des écrits aussi noblement inspirés que ce *Megacosmus* de notre Bernard et le *De planctu naturæ* d'Alain de Lille. »

« Le grand nombre de manuscrits où cet ouvrage se rencontre », dit l'*Histoire littéraire* (XII, p. 272), « est une preuve de la grande estime dont il a joui. » Voici, en effet, une liste provisoire de quelques-uns des principaux manuscrits du *Megacosmus* :

Bibl. nat., lat.	3245.	Bibl. nat., lat.	8751 C.
—	— 6415.	—	— 8808 A.
—	— 6752 A.	—	— 14194, fol. 56.
—	— 7994.	—	— 15009, fol. 187.
—	— 8320.		
Bibl. d'Auxerre,	n° 243.		
— de Troyes,	n° 787.		
— univ. de Cambridge,	KK, IV, 25, fol. 119.		
— Bodl. d'Oxford,	Laud. lat. 86, fol. 53 v°.		
—	— Laud. misc. 515, fol. 182.		
—	— Digby, n° 157.		
— de Corpus Christi College,	Cambridge, n° 406.		
British Museum, Cotton mss.,	Titus, D. XX, fol. 110 v°.		
—	— Cleopatra, A. XIV.		
Vaticane, Reine Christine,	n° 711 A. (Extraits.)		
—	— n° 1440.		
—	Palat., n° 953. (B. Silvestris Carmina.)		
Padoue. Cf. <i>Archiv</i> de Pertz,	XII (1874), p. 666.		
Bibl. de Berne, A 91,	fol. 9.		
—	— n° 710, fol. 96.		

Le ms. 6415 de la Bibliothèque nationale a été utilisé par M. Cousin, *Ouvrages inédits d'Abélard*. Paris, 1836, in-4°, p. 627 et suiv.

d'étudier, à propos de l'histoire de l'*ars dictaminis*, ce problème récemment débattu, nous prenons la liberté de consigner ici les observations que cette étude nous a suggérées.

M. Hauréau a posé les termes de la question en litige d'une manière très claire; et nous ne saurions mieux faire, pour mettre le lecteur au courant, que de citer textuellement les expressions de l'éminent critique. — « Fabricius, dit-il, les auteurs de l'*Histoire littéraire*, M. Cousin, M. l'abbé Demimuid, M. Barach, à peu près tous les critiques modernes¹, rapportent à Bernard de Chartres les écrits nombreux, en vers, en prose, qui nous sont offerts par les manuscrits sous le nom de Bernard *Silvestris*,

Bernardin li sauvages
Qui connoissoit toz les langages
Des esciences et des arts,

comme dit Henri d'Andeli. On ne prouve pas, il est vrai, cette identité par quelque témoignage ancien et formel, mais on la démontre par un ensemble de raisons vraiment concordantes. Et, d'abord, les opinions dont, selon Jean de Salisbury, Bernard de Chartres fut, en son temps, le promoteur, ces opinions téméraires, qui furent alors condamnées par la plupart des libres esprits, on les retrouve très fermement exprimées dans les vers, dans la prose de Bernard *Silvestris*. Que si, d'ailleurs, on rapproche de ces vers ceux que Jean de Salisbury donne à Bernard de Chartres, on y reconnaît sur-le-champ les mêmes qualités et les mêmes défauts, le mérite le plus estimable étant l'emploi de l'expression fournie par la science et le principal des défauts étant l'allure pénible du vers forcé de l'admettre. Enfin, il est prouvé que Bernard de Chartres, ayant été l'un des maîtres les plus lettrés du XII^e siècle, a fait des livres pour exposer, pour propager ses opinions singulières, et cependant on ne rencontre aujourd'hui, dans aucune bibliothèque, aucun livre sous son nom. D'autre part, il n'a peut-être pas existé, dans tout le moyen âge, un poète aussi souvent cité par les scolastes que Bernard dit *Silvestris*; et pourtant, si l'on interroge sur ce poète si connu tous les chroniqueurs, dont plusieurs doivent avoir été de son pays ou du moins

1. Ajoutez tous les rédacteurs de catalogues de manuscrits, qui indiquent couramment, comme l'auteur du *Megacosmus* ou du Commentaire sur l'*Énéide*, « magister Bernardus Silvestris Carnotensis. »

de son temps, on constate que pas un d'eux ne l'a nommé. Tout cela semble bien inexplicable si les deux noms ne désignent pas la même personne. Nous en avons dit assez pour justifier la conjecture généralement admise¹. »

Cette conjecture a été admise, non seulement par les auteurs précités, mais par M. Hauréau lui-même jusqu'en 1884. Elle l'est encore implicitement aujourd'hui, malgré l'argumentation en sens contraire de M. l'abbé Clerval (1882) et celle de M. Hauréau (1884)², par des érudits tels que le P. Ehrle³. Elle mérite donc d'être pesée avec le plus grand soin.

I. — Que savons-nous précisément sur ce maître Bernard de Chartres, si célèbre au XII^e siècle, sous le nom duquel aucun ouvrage manuscrit ne nous a cependant été conservé?

Jean de Salisbury a parlé de Bernard de Chartres à plusieurs reprises et dans les termes les plus flatteurs. Dans un chapitre souvent cité du *Metalogicus* (I, 24), il l'appelle *exundantissimus modernis temporibus fons litterarum in Gallia*, et il décrit longuement, en détail, toutes les parties de son enseignement et de sa méthode. C'était, dit-il, un très habile professeur de rhétorique (*figuras grammaticæ, colores rhetoricos, cavillationes sophismatum proponere in medio*), toujours prêt à faire sortir des textes qu'il expliquait d'ingénieuses leçons de morale, et d'un goût excellent; « mes professeurs de grammaire, ajoute Jean de Salisbury, Guillaume de Conches et Richard Lévêque, aujourd'hui (1159) archidiacre de Coutances, suivaient la méthode de ce maître; *ad hujus magistri formam suos discipulos aliquandiu informaverunt*⁴. » Bernard de Chartres était en même temps un philosophe, *perfectissimus inter Platonicos seculi nostri* (*Metal.*, IV, 35); il s'appliquait à concilier Aristote et Platon (II, 17); mais c'est en poète qu'il s'était occupé de

1. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXI, 2^e part., p. 97. Cf. *Comptes-rendus*, 3^e série, I (1873), p. 79.

2. Cf. *Histoire littéraire*, XXIX (1885), p. 569. — Notons cependant que, tant est grande la force de l'habitude et de la tradition, M. Hauréau parle un peu plus loin, dans ce même volume de l'*Histoire littéraire* (p. 583), du « *Megacosmus* de Bernard de Chartres. »

3. *Historia bibliothecæ pontificum romanorum*. Rome, 1890, in-4^e, p. 511, note.

4. Guillaume et Richard eurent Jean de Salisbury pour élève entre 1139 et 1141. — Cf. *Metalogicus*, I, 5 : « W. de Conchis, grammaticus post Bernardum Carnotensem opulentissimus. »

philosophie. Bien qu'il eût commenté en prose l'*Introduction* de Porphyre (IV, 35), c'est en vers qu'il avait exposé la majeure partie de ses idées platoniciennes, comme l'attestent les hexamètres et les distiques que Jean attribue dans le *Policraticus* (VII, 13) et dans le *Metalogicus* (IV, 35) à celui qu'il appelle d'ordinaire, « par antonomase », le vieillard de Chartres, *senex Carnotensis* (*Pol.*, VII, 13; *Metal.*, I, 11).

D'autres renseignements sont fournis par Othon de Freisingen, qui fréquenta les écoles de Paris de 1126 à 1130. D'après Othon, l'illustre Gilbert de la Porrée (mort en 1154) avait étudié sous Bernard de Chartres, et celui-ci était originaire de Bretagne. « Est predicta terra », dit Othon en parlant de la Bretagne armoricaine, « clericorum acuta ingenia et artibus applicata habentium, sed ad alia negotia pene stolidorum, ferax; quales fuerunt duo fratres, Bernardus et Theodericus, viri doctissimi¹. » Nous apprenons ainsi (ce qu'Abailard confirme)² que le Breton Bernard de Chartres était le frère de Thierry de Chartres, l'illustre réaliste, *totius Europæ philosophorum præcipuus*³, dont la mémoire doit tant aux savantes investigations de M. Hauréau.

Un rythmeur anonyme, qui écrivait après le 16 juillet 1141⁴, cite Bernard de Chartres au nombre des maîtres les plus renommés des écoles de Paris :

Celebrem theologum vidimus Lombardum
Cum Yvone Heliam Petrum et Bernardum,
Quorum opobasalmum spirat os et nardum⁵.

Bernard de Chartres vivait encore en 1141, car Gilbert de la Porrée écrivit cette année-là de Poitiers à son ancien maître une lettre empreinte de la plus sincère vénération⁶.

Les archives de l'église de Chartres ne laissent pas d'apporter encore quelques faits et quelques dates pour la biographie de

1. M. G. H. *Scriptores*, XX, p. 376. Cf. l'auteur de la Vie d'Adalbert de Mayence, parlant de Thierry (Ph. Jaffé, *Bibl. rerum germ.*, III, p. 589) :

Cujus erat genitrix Britannia, Francia nutrix.

2. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXI, 2, p. 88-89.

3. B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*, t. I, p. 50.

4. Sur la date controversée de cette pièce, voy. Denifle, *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte*, I (1885), p. 606.

5. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXVIII, 2, p. 231.

6. *Ibid.*, XXXI, 2, p. 92-93.

notre Bernard. Un certain Bernard est qualifié de *magister scolæ* de l'église de Chartres dans un acte que M. l'abbé Clerval date de l'année 1119¹. Une charte de 1124 prouve qu'à cette date maître Bernard avait remplacé son frère Thierrri dans les hautes fonctions de chancelier du chapitre². Il n'y resta pas longtemps, car, à la fin de l'année 1126, le cancellariat de Chartres était déjà occupé par Gilbert de la Porrée.

II. — Comparons maintenant ce que l'on sait de la vie de Bernard de Chartres avec ce que l'on sait de celle de Bernard *Silvester*.

Nous l'avons déjà dit, en transcrivant tout à l'heure des remarques de M. Hauréau, le style de Bernard de Chartres, dans ses vers que nous a conservés Jean de Salisbury, est le même que celui de Bernard *Silvester* dans son *De mundi universitate*. La doctrine est absolument identique. Au point de vue philosophique, il est impossible de discerner la moindre différence entre les idées des deux Bernard.

Bernard de Chartres ne fut pas seulement un philosophe; ce fut avant tout un grammairien et un lettré. Or, Bernard *Silvester* est l'auteur certain, non seulement du *De mundi universitate*, mais encore d'un commentaire sur l'*Énéide*, où il s'attache à démontrer, suivant la méthode attribuée par Jean de Salisbury à Bernard de Chartres, que tous les vers du poème contiennent une leçon de morale. Il a, en outre, formulé les règles du *dictamen* prosaïque et du *dictamen* métrique, nous croyons l'avoir établi. — Au point de vue de l'enseignement des belles-lettres, comme au point de vue de la doctrine philosophique, pas de différence appréciable entre les deux Bernard.

Bernard de Chartres était le frère cadet de Thierrri de Chartres. Or, le *De mundi universitate* de Bernard *Silvester* est dédié, dans la plupart des manuscrits, à maître Thierrri : « Terrico veris scientiarum titulis doctori famosissimo Bernardus Silvester opus suum. » Ajoutons que le *De mundi universitate* est une paraphrase poétique des écrits authentiques de Thierrri de Chartres³.

1. *Les Lettres chrétiennes*, V, p. 394. — C'est à tort que M. Hauréau (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXI, 2^e part., p. 90) dit que Bernard paraît avec le titre de *magister scolæ* dans une charte antérieure à 1115. Dans cette charte, Bernard est qualifié seulement de « magister ».

2. *Les Lettres chrétiennes*, V, p. 395.

3. B. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, I, 407.

Enfin Bernard de Chartres était Breton¹. Or, le surnom *Silvester*, « sauvage, » paraît avoir été appliqué avec une intention malicieuse, pendant le xii^e siècle, aux Celtes du pays de Galles. Gérald de Barri, né dans le Pembrokeshire, est appelé « Giraldus Silvester » ou « Silvestris². » Le gallois Merlin est quelquefois désigné sous le nom de « Merlinus Silvester³. » Au xviii^e siècle, on parlait encore en Angleterre des *wild Welshmen*. D'autre part, c'était, au moyen âge, un proverbe que : « Li plus sauvage en Irlande » ; on disait couramment : « Irois sauvages », *wild Irish*, « gens Hiberniæ silvestris⁴ ». Mais bien des choses étaient jadis communes, comme l'atteste justement l'archidiacre de Saint-David⁵, aux membres épars de la *Britannia*. Les Bretons, qu'ils fussent de la Bretagne cismarine ou de la Bretagne transmarine, galloise, irlandaise ou armoricaine, passaient pour grossiers, arriérés, primitifs. Le sobriquet *silvestris* n'aurait-il pas été attribué aux uns comme aux autres⁶ ; et ne faut-il pas entendre, par Bernard *Silvester*, Bernard le Breton ?

La conclusion qui se dégage de ces rapprochements — (même si l'on attache peu d'importance au dernier) — s'impose, à notre avis, avec une telle force qu'elle emporte nécessairement l'adhésion. Reste à savoir à l'aide de quels arguments elle a été récemment contestée.

III. — Bernard de Chartres paraît pour la première fois dans un acte à date certaine en 1115 ; pour la dernière fois (dans la lettre de Gilbert de la Porrée) en 1141, et nous savons par ailleurs qu'il mourut fort vieux (*senex Carnotensis*).

D'autre part, le *De mundi universitate*, ouvrage de Bernard

1. Abailard dit qu'il était compatriote d'Éon de l'Étoile, né, comme on sait, au territoire de Loudéac.

2. *Giraldi Cambrensis Opera*, éd. J.-S. Brewer, t. I. Londres, 1861, in-8°, p. ix, note 1.

3. *G. Cambrensis Descriptio Cambriæ*, I, 16.

4. P. Meyer, *Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, Paris, 1877, in-8°, p. 138.

5. *G. Cambrensis De jure et statu Menevensis ecclesiæ*, p. 130. — Thiéri de Chartres était traité de « Béotien », parce qu'il était Breton (v. *Journal des Savants*, 1884, p. 516).

6. Les noms *Sevestre*, *Sauvage*, sont encore aujourd'hui très répandus dans les marches de Bretagne.

Silvester, est daté. On lit en effet, à la page 16 de l'édition de M. Barach :

Munificens Deitas Eugenum commodat orbi,
Donat et in solo munere cuncta sibi.

Ces vers ont été évidemment composés peu de temps après l'avènement d'Eugène III, qui fut pape de l'an 1145 à l'an 1153.

Il faut donc supposer que Bernard de Chartres, s'il est, comme nous le croyons, Bernard *Silvester*, a vécu au moins jusqu'en 1145 et que le *De mundi universitate* est le fruit de son âge mûr. A vrai dire, nous ne voyons aucune raison qui s'y oppose. Qualifié de « maître » en 1115, Bernard était né probablement vers 1090 ; en 1145, il devait avoir cinquante-cinq ou soixante ans. Remarquons que Jean de Salisbury ne l'a appelé le « vieillard de Chartres » que dans un ouvrage (le *Policraticus*) daté de 1155, et dans le *Metalogicus* daté de 1159. Ajoutons que le *De mundi universitate* est dédié à Thierrri ; Thierrri de Chartres, frère aîné et maître de Bernard, était-il mort en 1145 ? Nullement : il était encore vivant, personne ne le conteste, en l'année 1148.

M. l'abbé Clerval, dans un mémoire sobre, ingénieux, mais, à l'user, très peu solide, s'est étonné cependant que le *De mundi universitate* ait été composé par un homme de cinquante à soixante ans, parce que, pour employer ses expressions, « soixante ans, ce n'est plus guère l'âge des fleurs et de l'imagination¹. » M. Clerval corrobore, il est vrai, cette opinion par la mention d'un nécrologe de l'église de Chartres (dont tous les obits seraient, à l'en croire, antérieurs à 1140), qui contient, au 2 juin, celui d'un certain « Bernard, sous-diacre et chancelier de Notre-Dame². » Mais cette soi-disant preuve ne vaut pas, pour deux raisons, dont l'une est décisive. D'abord, il n'est pas certain que l'obit du 2 juin soit celui de Bernard de Chartres ; l'église de Chartres a compté, au commencement du XII^e siècle, plus d'un chancelier du nom de Bernard. En second lieu, comme l'a observé M. Hauréau³, le nécrologe cité contient, en dépit de l'affirmation de M. Clerval, plusieurs mentions postérieures à 1140, celle, par exemple, du chanoine Geoffroi Bonnel, qui vivait encore en l'an 1169.

1. *Les Lettres chrétiennes*, V, p. 393.

2. *Ibid.*, p. 395.

3. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXI, 2^e part., p. 99.

L'avis de M. Hauréau est d'un tout autre poids et plus fortement motivé en apparence. Nous ne saurions, cependant, l'admettre davantage. L'éminent érudit l'exprime en ces termes : « L'argument présenté par M. Clerval n'a pas de valeur, mais nous allons en présenter un autre qui prouvera mieux ce qu'il s'agit de prouver, que Bernard de Chartres et Bernard *Silvestris* sont deux personnes différentes. M. Clerval n'accorde pas qu'elles aient vécu dans le même temps ; il a tort ; elles ont vécu dans le même temps, mais non dans les mêmes lieux. »

Où vécut Bernard de Chartres ? Né en Bretagne, il devint, nous l'avons vu, chancelier de l'église de Chartres, puis professeur à Paris, où le rythmeur de 1141 constate sa présence.

Où vécut l'auteur du *De mundi universitate* ? A Tours. N'avons-nous pas déjà cité ces vers caractéristiques de Mathieu de Vendôme ?

Me docuit dictare decus Turonense magistri
Silvestris, studii gemma, scholaris honor.

Et n'avons-nous pas dit que l'œuvre capitale de *Silvester*, composée vers 1145, est désignée, par le même Mathieu de Vendôme, sous le titre de « Cosmographie tourangelle ? »

Voilà les faits. Comment les interpréter ?

« Il est ainsi prouvé, dit M. Hauréau, que Bernard dit *Silvestris* habitait, en l'année 1145, la ville de Tours. Or, il n'était pas alors nouveau venu dans cette ville ; il y donnait depuis assez longtemps des leçons de grammaire, puisque le jeune Mathieu l'y avait eu pour maître avant d'aller étudier aux écoles d'Orléans. Enfin, ce même Bernard *Silvestris* faisant intervenir, par choix, comme auteur d'une lettre imaginaire, Thibaud, comte de Blois et sénéchal de France, qui ne devint sénéchal qu'en 1153¹, il est probable qu'il n'avait pas à cette date quitté la Touraine ; il est, du moins, certain qu'à cette date il vivait encore. Ainsi les deux Bernard doivent être distingués. L'un brillait à Chartres, à Paris, quand l'autre était la gloire de l'école de Tours². »

Qu'il nous soit permis de suggérer une explication plus simple. — Les faits allégués ne prouvent positivement qu'une chose,

1. Allusion à la lettre insérée dans l'exemplaire de Vienne de la *Summa dicitaminis* de maître Bernard, dont il est question ci-dessus, p. 5.

2. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXXI, 2, p. 101.

c'est que Bernard, le *dictator*, l'auteur du *De mundi universitate*, a enseigné dans les écoles de Tours¹. Le raisonnement de M. Hauréau se ramène donc à celui-ci : « Il est impossible que Bernard de Chartres, qui a enseigné à Chartres et à Paris, ait enseigné aussi à Tours. » — Mais pourquoi, répliquerons-nous, cela est-il impossible? Si la chanson du rythmeur de 1141 était perdue, nous n'aurions point de preuve formelle que Bernard de Chartres ait enseigné à Paris. Il abandonna vers 1126 le cancellariat de Chartres, et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée bien des années après, nous ne savons point de source certaine où il a résidé. Toutes les vraisemblances sont pour qu'il ait voyagé, à l'exemple de tant d'autres maîtres célèbres que les écoles du XII^e siècle se sont disputés, de ville lettrée en ville lettrée. Paris l'attira. Tours, qui méritait en ce temps-là, tout autant que Paris, l'honneur d'être appelée par un pape *artium urbs famosa*, devait l'attirer plus sûrement encore, car les Bretons, compatriotes de Bernard et de Thiéri, y étaient nombreux, influents. A Paris, on l'appelait Bernard de Chartres, du nom de l'église où sa jeunesse avait été nourrie; à Tours, on l'appela Bernard *Silvester*, peut-être à cause de son pays d'origine, ou bien Bernard tout court. Que ses écrits nous soient parvenus tous sous le nom de Bernard *Silvester*, c'est là, soit dit en passant, un motif très sérieux de supposer qu'ils ont été édités pour la première fois sur les bords de la Loire, et que nous n'avons conservé aucun monument de la première activité littéraire de Bernard, antérieure à l'époque où il vint s'installer à Tours. — D'ailleurs, quelle que soit la valeur de cette dernière observation, nous n'avons voulu mettre hors de doute qu'une proposition seulement : savoir que l'identification de Bernard *Silvester* avec Bernard de Chartres, qui s'est imposée à la grande majorité des bibliographes

1. A quelle date et pendant combien de temps, c'est ce qu'il est impossible de dire. Si l'on peut admettre que Bernard était à Tours en 1145, date de la composition du *Megacosmus* (la *Cosmographia Turonensis* de Mathieu de Vendôme), nous ne saurions conclure, de ce que l'on trouve parmi les exemples annexés à la *Summa dictaminis* de Bernard, un nom qui n'a pu y être mis qu'après 1153, que ladite *Summa* ait été rédigée après 1153; nous avons vu, en effet, que les noms cités dans les exemples des traités de *Dictamen* ne peuvent guère servir à dater que les éditions de ces traités, non pas ces traités eux-mêmes. — Voyez toutefois, au texte, la raison qui nous porte à croire que la plupart des ouvrages de Bernard ont été écrits pendant son séjour à Tours.

pendant des siècles, peut et doit être défendue contre les attaques les plus autorisées de l'hypercritique contemporaine. N'y avons-nous pas réussi?

En résumé, Bernard de Chartres, Bernard *Silvester* et Bernard, auteur d'une *Summa dictaminis* tourangelle, ne sont qu'un seul et même Bernard, celui dont Jean de Salisbury dit qu'il était *exundantissimus modernis temporibus fons litterarum in Gallia*, et le maître des maîtres.

III.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* attribuent à Bernard *Silvester* deux opuscules, très souvent copiés au moyen âge, qui lui ont été contestés de nos jours. On nous reprocherait sans doute de les passer sous silence. Il s'agit de l'*Epistola de forma honestæ vitæ* et du *De cura rei familiaris*.

Le *De forma honestæ vitæ*, comme tous les écrits du moyen âge qui sont d'un Bernard quelconque, ont été mis indûment sous le nom de saint Bernard. « Le P. Théophile Raynaud », dit l'*Histoire littéraire* (xii, p. 264), « prétend qu'il est de Bernard *Silvestris*, d'après l'autorité de quelques manuscrits auxquels on n'a rien à opposer. » Mais M. Hauréau affirme qu'il n'a jamais vu de pareils manuscrits, et il donne une raison suffisante pour rayer le *De forma honestæ vitæ* de la liste des œuvres de Bernard : c'est que celui-ci était un clerc séculier, tandis que le *De forma* paraît avoir été composé par un moine très rigide pour l'instruction d'un autre moine¹.

Quant au *De cura rei familiaris*, c'est une lettre adressée à un certain R. (ou Raymond), seigneur d'un lieu que les innombrables manuscrits de ce texte orthographient différemment (*castrum Ambasiæ*, *Ambrosii*, *Sancti-Ambrosii*, *Ambitiosi*, *Sancti-Angeli*, etc.), par un certain Bernard (quelquefois « Bertrand »), alors fort âgé, *in senium deductus*. L'auteur donne au châtelain, son ami, de bons conseils sous forme d'aphorismes. Quoi qu'on en ait dit, cet écrit, qui a joui d'une immense popularité, n'est pas de saint Bernard, car « on ne se représente pas saint Bernard dissuadant un châtelain de léguer à l'Église quelque

1. *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*, t. II, p. 345.



part de ses biens¹. » Est-il de Bernard *Silvester*? Oui, dit l'*Histoire littéraire*, car le vrai nom du fief du châtelain Raymond est sans doute Amboise, ville voisine de Tours, et « neuf anciens manuscrits du Roi du *De cura* portent le nom et le surnom de notre auteur². » Non, dit M. Hauréau, car l'attribution « n'est confirmée par aucun manuscrit », et, dans le catalogue des seigneurs d'Amboise au xiii^e siècle, il n'y a point de Raymond. — Au lecteur de se décider pour l'une ou pour l'autre de ces deux solutions contraires. N'omettons point toutefois de faire remarquer que ni dans le fond ni dans la forme du *De cura* il n'y a rien qui s'oppose à l'attribution recommandée par les Bénédictins, et que le « Bernardus in senium deductus » du *De cura* ne laisse pas de faire penser au *senex Carnotensis* de Jean de Salisbury³.

IV.

Voici enfin des manuscrits, inconnus aux auteurs de l'*Histoire littéraire*, qui font honneur à Bernard *Silvester* d'un ouvrage qu'aucun bibliographe n'a songé, jusqu'ici, à lui attribuer. — Ainsi se trouve posé un dernier problème qui, pour n'avoir pas encore été débattu, n'en excite pas moins la curiosité.

Le manuscrit Digby n^o 46 de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, écrit au xiv^e siècle, est ainsi rubriqué : *Experimentarius Bernardi, sive Bernardini Silvestris*. On lit, au fol. 8 : « Experimentarius Bernardini Silvestris, non quia inventor fuit, sed fidelis ab arabico in latinum interpres. » — Le même traité d'astronomie, mêlé de prose et de vers léonins, et suivi de tables, se trouve, avec les mêmes rubriques, dans un volume un peu plus ancien, qui porte, à la Bodléienne, le n^o 304 dans la collection des manuscrits d'Ashmole⁴.

On est tenté, au premier abord, de rejeter comme absurde cette bizarre attribution. Bernard *Silvester* n'a pas été, que nous

1. *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*, t. I, p. 335.

2. *Hist. litt.*, t. XII, p. 265.

3. Pour la bibliographie très considérable du *De cura* et du *De forma*, voyez *Xenia Bernardina*, pars quarta. Vienne, 1891, in-8°, p. 493-494.

4. Cf., dans la même collection, le ms. n^o 345, fol. 63. — S. Pepys possédait un volume intitulé : « Bernardus Silvester de virtute ac efficacia planetarum, cum figuris. » (Catalogue de 1697, II, p. 209.)

sachions, un arabisant. Parmi les arabisants qui ont transmis à l'Occident les livres de la science sémitique, au XII^e siècle, les historiens les plus autorisés n'ont relevé, d'autre part, le nom d'aucun Bernard¹.

Observons cependant que les deux frères illustres, Thierrri et Bernard de Chartres, ont certainement été en contact avec la littérature scientifique des Arabes d'Espagne. — En ce qui concerne Thierrri, on sait depuis longtemps qu'une traduction latine de la traduction arabe du *Planisphère* de Ptolémée, par Abul-Câsim Maslama, fut dédiée à ce maître en l'an 1144². — Le collègue des traducteurs de Toulouse (Hermann le Dalmate, Rodolphe de Bruges, Robert de Rétines), particulièrement appliqué à la vulgarisation des ouvrages astronomiques, qui professait pour Thierrri de Chartres une si vive admiration (*diligentissime preceptor Theoderice... latini studii pater*³...), n'aurait-il point été en rapport avec Bernard, frère et disciple de Thierrri?

Le mathématicien Abul-Câsim Maslama, qui mourut à Cordoue en 1007, ne s'était pas contenté de traduire le *Planisphère* de Ptolémée. On a de lui, en arabe, un traité *De astrolabii descriptione et usu*. Ce traité a été traduit en latin par Rodolphe de Bruges⁴. Hermann le Dalmate passe, de son côté, pour l'auteur d'un opuscule *De utilitatibus astrolabii*, dont on conserve à Chartres un exemplaire du XII^e siècle, provenant de l'ancienne bibliothèque du Chapitre⁵. Nous ne sommes pas malheureusement en mesure de comparer cet opuscule, traduit, lui aussi, de l'arabe, avec celui de Rodolphe de Bruges, car nous n'avons point sous la main de manuscrits de ce dernier. Mais nous devons faire remarquer que, quelle que soit la relation qui existe entre ces deux ouvrages, le *De utilitatibus astrolabii* est précédé d'une dédicace de Her-

1. F. Wüstenfeld, *Die Uebersetzungen arabischer Werke in das Lateinische*, dans les *Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, XXII. Göttingen, 1877, in-4°.

2. Il n'est pas aussi certain que le pensent MM. Jourdain (*Recherches sur les anciennes traductions latines d'Aristote*, p. 103) et Clerval (*Congrès scientifique international de catholiques*, II, 1888, p. 295) que cette traduction dédicacée soit de Hermann le Dalmate. Voyez les arguments de F. Wüstenfeld, *op. cit.*, p. 51-53, en faveur de Rodolphe de Bruges.

3. Dédicace de la traduction du *Planisphère*.

4. F. Wüstenfeld, *op. cit.*, p. 52.

5. Bibl. de Chartres, ms. n° 214. Cf. un autre exemplaire à la Bibl. nat., lat. 11248, fol. 33.

mann le Dalmate à un personnage dont le nom commençait par un B. « Avait-il été envoyé, dit M. l'abbé Clerval¹, au frère de Thierrî, Bernard de Chartres, grand ami lui-même des sciences, ou à son conscolastique Bernard de Quimper? » Nous n'hésitons pas à croire, pour notre part, qu'il s'agit ici du premier.

Cela posé, les rubriques des manuscrits d'Oxford seront désormais jugées, nous le croyons, plus dignes d'attention. — Sans doute, l'*Experimentarius* n'a pas été traduit de l'arabe par Bernard *Silvester*, mais c'est un ouvrage traduit ou inspiré de l'arabe que Bernard *Silvester* aura reçu de l'un de ses amis et qu'il aura utilisé pour son enseignement. Or, quel est cet ami arabisant de Bernard *Silvester*? C'est Hermann le Dalmate, dont la figure, dans le manuscrit Ashmole n° 304, est dessinée en pendant à celle d'Euclide, l'astrolabe à la main. Mais Hermann le Dalmate a dédié très probablement à Bernard de Chartres son *De utilitatibus astrolabii*. Ne recueillons-nous pas de la sorte une preuve aussi nouvelle qu'inattendue de l'identité de Bernard *Silvester* et de Bernard de Chartres? Si elle n'était pas, à vrai dire, nécessaire, on sera peut-être d'avis qu'elle achève la démonstration.

Ch.-V. LANGLOIS.

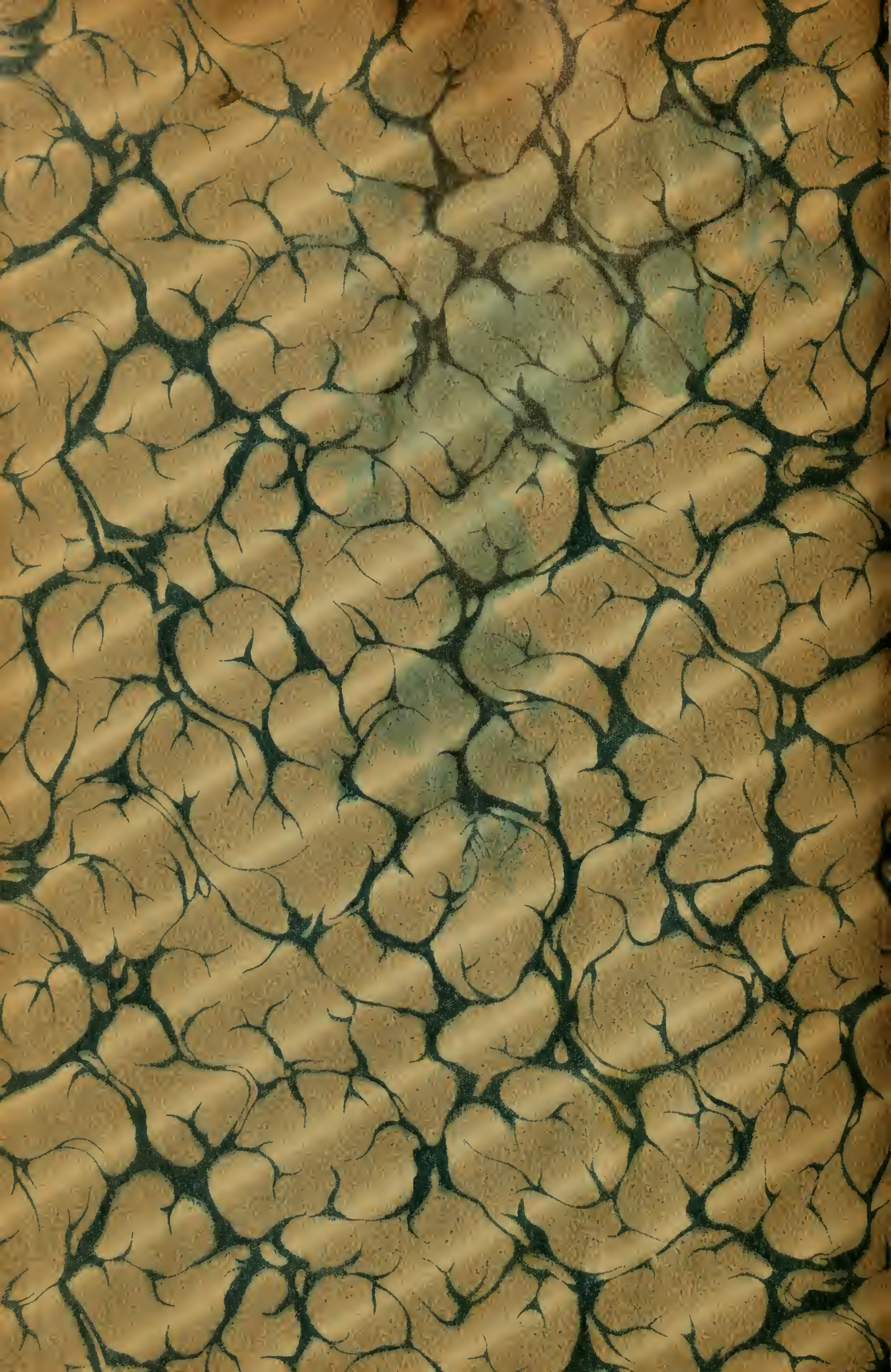
1. Clerval, *Hermann le Dalmate*. Paris, 1891, in-8°, p. 11.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome LIV, 1893.









PA 8347 .H77 Z54 1870

IMS

Delisle, Lbeopold,
1826-1910.

Le poaete Primat /

AYR-5837 (mcab)

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA,

6567

